

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale
de la gendarmerie nationale

Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale

Sous-direction
de la gestion du personnel

Bureau du personnel sous-officier
du corps de soutien
technique et administratif
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 101763 du 26 décembre 2013 portant attribution de l'échelle de solde n° 3
aux militaires du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ1331924S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 78-729 du 28 juin 1978 modifié fixant le régime de solde des militaires;

Vu le décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier des corps des sous-officiers et officiers marinières de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale;

Vu le décret n° 2008-961 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires engagés;

Vu l'arrêté du 4 août 2010, pris pour l'application, dans la gendarmerie nationale, des articles 5 et 18 du décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 portant statut particulier des corps des sous-officiers et officiers marinières de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 88866/GEND/CEGN/BOE.PL en date du 17 décembre 2013 relative à l'attribution du brevet élémentaire de spécialiste « affaires immobilières » à compter du 6 décembre 2013;

Vu la circulaire n° 25550/DEF/GEND/RH/P/PSOCA du 6 juin 2001 relative aux modalités de classement des militaires des corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale, de carrière ou servant sous contrat, dans les différentes échelles de la solde mensuelle,

Décide:

Article 1^{er}

L'échelle de solde n° 3 est accordée, à compter du 1^{er} janvier 2014, aux militaires du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale dont le nom figure ci-après:

Spécialité affaires immobilières

| | | |
|---------------------|------------------|---------------------------------------|
| Alibert, Olivia | Nigend : 354 650 | Numéro de livret de solde : 8 146 412 |
| Brun, Claire | Nigend : 354 669 | Numéro de livret de solde : 8 146 405 |
| Epron, Julie | Nigend : 354 686 | Numéro de livret de solde : 8 146 398 |
| Fernandez, Virginie | Nigend : 354 689 | Numéro de livret de solde : 8 146 395 |
| Hodiesne, Lucie | Nigend : 354 692 | Numéro de livret de solde : 8 146 393 |
| Hurez, Damien | Nigend : 324 407 | Numéro de livret de solde : 8 114 511 |
| Spaeter, Aurore | Nigend : 318 702 | Numéro de livret de solde : 8 111 444 |

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 26 décembre 2013.

Pour le ministre et par délégation :
*Le colonel, adjoint au sous-directeur
de la gestion du personnel,*
O. COURTET